

2. Les limites respectives de ces communes sont déterminées conformément à la ligne tracée en jaune au plan ci-annexé, sauf que la maison et le terrain situés au pont dit Steenebrug feront partie de la commune de Borgerhout.

Mandons et ordonnons, etc.
Contresigné par le ministre de l'intérieur,
DE THEUX.

292. — 13 JUIN 1836. — *Loi qui fixe la limite territoriale entre les communes de Stein et Elsloo*. — (Bull. offic., n. xxx.)

Léopold, etc.

Nous avons, etc.

Article unique. La limite territoriale entre les communes de Stein et Elsloo est fixée suivant les indications contenues dans la délibération prise le 25 avril 1834, par les conseils réunis de ces communes et suivant la ligne tracée en rouge au plan figuratif des lieux, annexé à la présente loi.

Mandons et ordonnons, etc.
Contresigné par le ministre de l'intérieur,
DE THEUX.

FABRIQUES D'ÉGLISES. — DONS ET LEGS.

293. — 10 MAI 1836. — *Arrêté royal qui autorise l'établissement de la fondation de services religieux, créée dans l'église de St-Jean-Sart (province de Liège), par les sieurs Nicolay (J.-L.-J.) et consorts*. — (Bull. offic., n. xxx.)

BREVETS D'INVENTION.

294. — 10 MAI 1836. — *Arrêté royal qui accorde un brevet d'invention et de perfectionnement de quinze années au sieur Baudalet (F.), domicilié à Ixelles-lez-Bruzelles, pour de nouveaux procédés pour brasser la bière en toute saison*. — (Bull. offic., n. xxx.)

295. — 14 MAI 1836. — *Arrêté royal qui accorde un brevet d'invention de quinze années au sieur Paris (Zacharie), domicilié à Dison (province de Liège), pour un nou-*

veau procédé d'alimentation des chaudières à vapeur. — (Bull. offic., n. xxx.)

296. — 14 MAI 1836. — *Arrêté royal qui accorde un brevet d'importation et de perfectionnement de dix années au sieur l'Ainé de Bourdeil (J.-F.), domicilié à Bruzelles, rue des Éperonniers, n. 38, pour un procédé chimique de fabrication d'un papier dit infalsifiable*. — (Bull. offic., n. xxx.)

297. — 21 MAI 1836. — *Arrêté royal par lequel le sieur l'Ainé de Bourdeil est autorisé à céder au sieur Hennessy (D.-J.-L), père, fabricant de papier à Bruzelles, le brevet qui lui a été accordé par l'arrêté qui précède*. — (Bull. offic., n. xxx.)

SOCIÉTÉS ANONYMES.

298. — 14 MAI 1836. — *Arrêté royal qui approuve les statuts et autorise l'établissement de la Société anonyme, dite Société des moulins à vapeur, raffinerie de sel et brasserie de Marchienne-au-Pont*. — (Bull. offic., n. xxx.)

POLICE DE ROULAGE.

299. — 21 MAI 1836. — *Arrêté royal qui approuve l'arrêté de la députation des États de la province de Brabant, en date du 2 janvier 1836, qui rend applicables aux routes provinciales les lois et réglemens en matière de police de roulage et de grande voirie*. — (Bull. offic., n. xxx.)

Reçu au ministère de la justice le 6 juin 1836.

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE. — DONS ET LEGS.

300. — 11 MAI 1836. — *Arrêté royal qui autorise le bureau de bienfaisance de Liège à accepter le legs fait en faveur des pauvres de la paroisse de Sainte-Croix, en la dite ville, par feu le sieur de Meuse (Jacques), et consistant en différents corps de rentes s'élevant ensemble au capital de*

Présentation à la Chambre des Représentans par le ministre de l'intérieur. — Adoption sans discussion le 13 mai à l'unanimité de 60 voix. (*Monit.* du 14.)

Envoi au Sénat le 15 mai. — Discussion les 8 et 9 juin et adoption à cette dernière séance par 28 voix contre 3; 1 membre s'est abstenu. (*Monit.* des 10 et 11 juin.)